



VIGILANCE METEO ORANGE

VENTS VIOLENTS

Destinataires :

Services : ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CAPB-CODIS - Conseil Départemental – COZ – DDETS – DDPP- DIPN – DDTM - DRAAF - DSDEN – EFS - ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

Communes : tout le département

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

Date : jeudi 8 janvier 2026

Heure : 17h00

N° : 1

Description de l'évènement :

Début événement le vendredi 9 janvier 2026 à 8h00

Fin événement prévue le vendredi 9 janvier 2026 à 18h au moins

Qualification de l'évènement

Vents violents

Situation actuelle

en lien avec la tempête "GORETTI", de fortes rafales de vent sont attendues sur les Deux-Sèvres, la Vienne et la Charente-Maritime ce jeudi soir et dans la nuit de jeudi à vendredi puis sur les Landes et les Pyrénées-Atlantiques en cours de journée de vendredi.

Evolution prévue

à partir de vendredi matin, le vent d'ouest devient fort sur les Landes et les Pyrénées-Atlantiques. On attend des rafales de vent de l'ordre de 100/110 km/h localement 120/130 km/h sur le domaine côtier, 90/100 km/h localement 110 km/h dans l'intérieur des Landes et dans les plaines des pays basques et béarnais. Les fortes rafales de vent s'atténuent progressivement à partir de la fin d'après-midi de vendredi.

Conséquences possibles : Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes. Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées. Des branches d'arbre risquent de se rompre. La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière. Les véhicules peuvent être déportés. Le fonctionnement des infrastructures des stations de ski est perturbé. Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de comportement : Je protège ma maison et les biens exposés au vent. Je me tiens informé auprès des autorités. Je limite mes déplacements. Je prends garde aux chutes d'arbres et d'objets. Je n'interviens pas sur les toits. J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison.

Pour les maires : La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

www.meteo.fr ou sur le répondeur Météo-France au 05 67 22 95 00

En cas d'urgence,appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : 05.59.98.25.25

P/Le Préfet,
Le Permanent SIDPC